ADOPTION ET MODIFICATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Conformément aux articles 4.1 des statuts et 4.3 du règlement intérieur de la Fédération Française de Volley, les ligues régionales de volley (ou « LRvolley ») et les comités départementaux de volley (ou « CDvolley ») adoptent chacun des statuts dit « types » qui sont adoptés par les instances fédérales.

Afin de se mettre en conformité avec les statuts types publiés par la FFvolley et pour toutes modifications de ceux-ci ou du règlement intérieur d'une LRvolley ou d'un CDvolley, la procédure suivante doit être respectée par l'organisme concerné :

1. L'organisme (LRvolley ou CDvolley) **prend contact avec le service juridique** de la FFvolley (juridique@ffvb.org) afin d'échanger sur le(s) texte(s) et les besoins de l'organisme (notamment sur les différentes options, la rédaction d'un règlement intérieur, …, etc.)

2. L'organisme devra **faire valider à son instance dirigeante** compétente la version convenue avec le service juridique. En cas de désaccord de l'instance dirigeante, de nouveaux échanges devront avoir lieu entre l'organisme et le service juridique.

3. Une fois une **version finale établie** entre l'organisme et le service juridique, ce dernier transmet le texte à la **Commission Centrale des Statuts et des Règlements pour validation**.

4. Après avoir recueilli la validation de la CCSR, le texte est **transmis au Bureau Exécutif** de la FFvolley qui l'approuve.

5. La décision du Bureau Exécutif est communiquée dès que possible à l'organisme qui peut dès lors **faire approuver le(s) texte(s) modifié par son assemblée générale**.

6. A l'issu de l'assemblée générale de l'organisme, celui-ci **transmets à la FFvolley la version signée du(des) texte(s).**

Si la modification concerne les statuts de l'organisme :

7. L'organisme doit ensuite **déclarer la modification auprès de la préfecture** (ou autre administration) territorialement compétente.

8. Après réception du récépissé de dépôt des statuts auprès de l'Administration, l'organisme **transmets une copie du récépissé** aux services fédéraux :
    - Pour les ligues régionales : sprouve@ffvb.org
    - Pour les comités départementaux : alandois@ffvb.org

DELAI POUR MISE EN CONFORMITE STATUTS TYPES - VERSION 2021

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 22 mai 2021 de laisser aux LRvolley et au CDvolley un délai raisonnable pour se mettre en conformité aux nouveaux statuts types publiés en juillet 2021.

L'adoption des statuts types 2021 devra être mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle prochaine de l'organisme régional ou départemental avant le 31 décembre 2022.

***

Une autre question ? Le service juridique de la FFvolley est à votre disposition.

Laurie FELIX
Responsable juridique
laurie.felix@ffvb.org
01.58.42.22.33

Alicia RICHARD MALOUMIAN
Juriste & Chargée de mission DNACG
alicia.richard@ffvb.org
01.58.42.22.36